

Compte rendu de la quinzième réunion extraordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La quinzième réunion extraordinaire a eu lieu le mercredi 16 février 2022 à 14h00 en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme. Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC, à distance)

Ont été évoqués les thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Modalités de poursuite du télétravail :

Pour rappel, nous avons opté pour le planning dégressif suivant lors de notre dernière réunion extraordinaire du 24 janvier dernier :

- 3 jours de télétravail la semaine (du 24/01/2022 au 30/01/2022)
- 3 jours de télétravail la semaine suivante (du 31/01/2022 au 06/02/2022)
- 2 jours de télétravail la semaine suivante (du 07/02/2022 au 13/02/2022)
- 1 jour de télétravail la semaine suivante (du 14/02/2022 au 20/02/2022)

Compte tenu de la situation sanitaire, avec des taux de contaminations qui restent élevés, et des collaborateurs ou des proches touchés, Pascal LANDREAT propose la poursuite du télétravail dans la continuité des éléments définis lors de notre dernière réunion, à savoir :

- 1 jour de télétravail par semaine (deux demi-journées sont possibles) du 21/02/2022 au 30/04/2022

Christophe Schmitt évoque la possibilité d'allonger la durée à 1,5 jour pour les personnes ayant un temps significatif de trajet, mais Pascal LANDREAT préfère rester dans la continuité dans l'immédiat.

Ce calendrier nous laissera le temps de rediscuter du sujet du télétravail (hors contexte COVID) dans les semaines qui viennent et dans un cadre apaisé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2- Questions diverses :

Compte-tenu de la nécessité d'informer les salariés le plus rapidement possible, elles seront évoquées lors de la tenue de notre prochaine réunion.

La réunion a pris fin à 14h20